



Délibération n° 2024 / 059

**Séance ordinaire du 9 juillet 2024
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 3 juillet 2024

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme Laurence BEGEY

Rapporteur : Mme Le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21 Représentés : 6 Absents : 2

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 27

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 27

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – M. Isaac HASSINE – Mme Laurence BEGEY – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH à Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS à Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Serge LEBOURGEOIS à Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Frédéric VARTANIAN à Mme Sylvie SOUCHON – Mme Patricia LAZZARO à M. Roger Louis TROTIER.

Absents : M. Hervé FABRE-AUBRESPI – M. Michel DORLET.

OBJET : Reconduction de la convention de partenariat culturel 2024/2025 avec le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence en scène ».

L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est apportée aux communes de moins de 20 000 habitants du département qui s'engagent par convention à programmer des spectacles du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Avec le dispositif « Provence en scène » le Département entend créer une synergie entre les communes et les artistes des Bouches-du-Rhône dans un double objectif :

- Inciter, aider les communes de moins 20 000 habitants à proposer une saison de spectacle en contractualisant avec lui ;
- Favoriser la création et la diffusion des spectacles produits par les artistes du Département.

Le dispositif « Provence en scène » implique une étroite collaboration entre les communes, les producteurs/compagnies et le Département des Bouches-du-Rhône.

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240716-DEL-2024-059-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

L'action du Département des Bouches-du-Rhône constitue :

- Une aide artistique : la sélection des spectacles proposés au catalogue est le fruit du travail du comité d'inscription qui s'engage sur la qualité professionnelle de ces spectacles ;
- Une aide administrative et juridique : pour chaque spectacle conventionné, il a été vérifié que son producteur est en règle avec la législation juridique et sociale. La direction de la culture du Département des Bouches-du-Rhône fera en sorte que tous les termes des contrats soient respectés par les parties signataires afin d'assurer le bon déroulement des manifestations ;
- Une aide financière : la participation départementale est calculée sur la base de 50 % du coût du spectacle pour les communes de 6000 à moins de 20 000 habitants. Elle ne pourra dépasser 17 000 € par saison, hors opération d'accompagnement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat culturel entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Commune de Cabriès ;

Vu la délibération du délibération n° 2023/055 du 18 juillet 2023 portant adhésion au dispositif « Provence en scène » pour la saison culturelle 2023/2024.

Considérant l'intérêt de la commune de Cabriès à reconduire le dispositif « Provence en scène » pour lui permettre d'organiser des spectacles de qualité en bénéficiant de l'aide du Département, entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve la reconduction du partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône, pour l'organisation de spectacles dans le cadre du dispositif « Provence en scène », pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 ;**
- **Autorise le Maire à signer la convention de partenariat culturel 2024/2025 avec le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence en scène » ;**
- **Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6042 « achat de prestations de services » du budget de l'exercice en cours et de l'exercice suivant.**

Le 9 juillet 2024

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-2024-0716-DEL-2024-059-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024